

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

31

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **17 OCTOBRE 2024**

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUTOCONSOMMATION
PHOTOVOLTAÏQUE
COLLECTIVE SIEGE VAR
HABITAT – LA VALETTE
DU VAR**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la
nomination d'un représentant de la CAF et d'une délibération de la
commission permanente du conseil départemental du VAR ayant force
exécutoire pour la nomination d'un représentant, personne qualifiée)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian
BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO,
Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick EVEILLEAU, Jeannine
GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Josée MASSI, Jacques
PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

Absents et excusés : Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc
LAURIOL, Valérie RIALLAND

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Cette délibération annule et remplace la délibération n°36 du 28/06/2024

Le siège de VAR HABITAT situé sur la commune de LA VALETTE DU VAR fait l'objet d'un
projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les casquettes en béton situées à chaque
niveau de la façade sud du bâtiment principal permettant une production d'électricité prévue en
autoconsommation pour les services généraux de la société.

Dans le cadre des demandes de subventions établies auprès du dispositif SOLAIRE READY
(études désamiantage ...) et du dispositif SMART PV (installation panneaux) initiés par la Région
Sud, les dossiers de constitution des aides nécessitent une délibération de l'organe délibérant
décidant de la réalisation du projet estimé à 39 810 € TTC.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à
l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI